Envoyé en préfecture le 06/04/2026
Reçu en préfecture le 06/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260406-26CM02AVR038-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 2 Avril 2026

Convocation : 27 mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à vingt et sept minutes, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Val Chevrier de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire sortante.
Présents (24) : Madame Audrey BAUCHÉ, Madame Evelyne BLANCHON, Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Monsieur Pierre DANIEL, Madame Samantha DELECOLLE, Madame Lydia DENOUAL, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Jean-Marc FOULON, Monsieur Janick GABILLET, Madame Guylaine HARDY, Monsieur Yves HUTTER, Madame Martine JARRY, Madame Annie LANGELIER, Madame Marlène LE JOSSEC, Monsieur Jean-Marie LEBON, Monsieur Philippe MAHÉ, Monsieur Olivier MILLET, Monsieur Philippe MORIZOT, Madame Marie-Pierre NOËL, Madame Patricia PEIGNÉ, Monsieur William PELLERIN, Madame Florence PRUNET, Madame Stéphanie QUATREVILLE, Monsieur Jean-Louis VERONIQUE.
Absents représentés (2) : Mme Carine AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. Olivier MILLET ; Mme Véronique SABOURDY ayant donné pouvoir à Mme Audrey BAUCHE.
Secrétaire : M. Janick GABILLET.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_04_038_INSTALLATION DU CONSEIL : Constitution d'une commission MAPA.

Madame le Maire informe :
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens (215 000 euros pour des marchés de fournitures et de services et 5 382 000 euros pour des marchés de travaux, à ce jour).
Considérant que le représentant du pouvoir adjudicateur souhaite une assistance technique et d'aide à la décision. Il est proposé de créer une « commission MAPA » pour "Marché A Procédure Adaptée" afin d'assister Madame le Maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée et d'un montant supérieur **à 50 000 € HT** pour les marchés de fournitures, services et de travaux.
Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres. Il est toutefois rappelé que « si la convocation d'une formation collégiale dotée d'un pouvoir d'avis est toujours possible, lorsqu'elle n'est pas exigée par les textes, il n'est pas possible de lui confier des attributions relevant, aux termes des dispositions du Code de la Commande Publique ou d'autres textes, d'autres autorités car les règles de compétence sont d'ordre public (TA Cergy-Pontoise, 5 mars 2019, n° 1808765).
Ainsi, la « commission « MAPA » pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée ; une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.
Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin de :

- **CREER** une « commission MAPA » pour tous les marchés supérieurs à 50 000 € HT,
- **DECIDER** que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres,

Envoyé en préfecture le 06/04/2026
Reçu en préfecture le 06/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260406-26CM02AVR038-DE

- **PRECISER** que la « commission MAPA » sera présidée par le président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres à savoir :

Membres titulaires : M. Jean-Marie LEBON – M. Jean-Louis VERONIQIE – Mme Guylaine HARDY

Membres suppléants : Mme Martine JARRY – M. Pierre DANIEL – M. Philippe MORIZOT.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 23	Pour : 26	Majorité absolue : 14
Votants : 26	Contre : 0	Suffrages exprimés : 26
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil, à l'unanimité :

- **CREE** une « commission MAPA » pour tous les marchés supérieurs à 50 000 € HT,
- **DECIDE** que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres,
- **PRECISE** que la « commission MAPA » sera présidée par le président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres à savoir :

Membres titulaires : M. Jean-Marie LEBON – M. Jean-Louis VERONIQIE – Mme Guylaine HARDY

Membres suppléants : Mme Martine JARRY – M. Pierre DANIEL – M. Philippe MORIZOT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 2 avril 2026.

Madame le Maire,
Florence PRUNET

Mairie de Val d'Oust ★ 56 (Morbihan) ★

Le Secrétaire de séance,
Janick GABILLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication